



Saint-Denis, le 31/05/2021

A tous les licenciés des Hauts-de-Seine

## Communiqué du CDTT92

Lors de sa réunion du 25 mai 2021, le Comité Directeur Départemental a validé les décisions suivantes pour la saison 2021/2022 afin de soutenir les clubs et les aider dans la reprise de l'activité, après une saison sportive encore très impactée par crise sanitaire de la Covid 19 :

- Pas d'augmentation de la part départementale sur les tarifs 2021/2022,
- La gratuité de l'engagement des équipes au championnat par équipes départemental, pour les équipes engagées en 2020/2021 qui se réengageront en 2021/2022,
- Une aide à la licenciation : la totalité de la part départementale (du tarif licence par catégorie) de toutes les licences, traditionnelles et promotionnelles, validées en 2020/2021, sera remboursée à tous les clubs sous forme d'avoir sur la 1ère facturation relative aux licences 2021/2022.

La FFTT et la Ligue prennent leurs propres décisions tarifaires à leur échelon.

Ces mesures représentent un soutien aux clubs d'environ 50 000 € pour la saison 2021-2022.

Nous espérons qu'elles permettront aux clubs de licencier tous leurs adhérents et de les inciter à participer aux actions départementales.

Par ailleurs, le Comité Départemental de Tennis de Table des Hauts-de-Seine a souhaité accompagner les clubs alto-séquanais et soutenir leurs initiatives dans le cadre de la reprise d'activité.

Ainsi, des lots et des bons d'achat, pour une enveloppe globale de 10 000 euros, viendront récompenser les clubs qui se sont inscrits dans le dispositif et organiseront une ou plusieurs actions jusqu'au 15/09/2021.

Une première dotation constituée de lots, « gadgets », tee-shirts, a déjà été remise courant mai.

Une dotation plus qualitative sera également attribuée aux clubs sous forme de bons d'achat (cf ci-dessous), en fonction du nombre d'actions organisées, du type d'évènements, des publics touchés : challenge établi au vu des comptes-rendus renvoyés à l'issue des actions mises en place, au plus tard le 30/09/2021.

Place	Dotation en bons d'achat / club
1 <sup>er</sup>	700 €
2 <sup>ème</sup>	600 €
3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup>	500 €
6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	300 €
11 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup>	200 €

**Le Bureau Directeur du CDTT 92**